



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-72**

**FINANCES**

**4 - Demande de subventions – étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour l'aménagement du rû du fond des aulnes sur les communes de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT et de MONTMORENCY - (opération n° 425)**

Date de la convocation : le 8 septembre 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Joséphine DELMOTTE – Commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Bernard DE WAELE (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),  
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France).

## FINANCES

### **4 - Demande de subventions – étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour l'aménagement du rû du fond des aulnes sur les communes de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT et de MONTMORENCY - (opération n° 425)**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH mène une analyse relative au projet d'aménagement du bassin-versant du ru du fond des Aulnes, traversant la forêt de Montmorency sur les communes de MONTMORENCY, de PISCOP et de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT.

L'état des lieux réalisé sur site montre une dégradation continue et importante du cours d'eau en termes de qualité hydro morphologique et d'érosion des berges. Par ailleurs, le collecteur intercommunal d'eaux usées qui longe ces berges a nécessité plusieurs réparations ponctuelles dont l'origine provient directement de l'état des berges, voire de disparition sur certains tronçons.

Le SIAH souhaite aménager ce rû afin de le naturaliser tout en stabilisant les berges et en limitant les pollutions principalement d'origine domestiques avec la mise en place de bassin de rétentions faisant également office de phyto-épuration.

Dans un même temps, il sera envisagé la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées.

Afin de mener à bien ce projet, diverses études préalables seront nécessaires pour approfondir les besoins du projet. Des inspections télévisées sur le collecteurs seront menées, afin d'observer l'état général de la canalisation. À l'issue, le type de réhabilitation à effectuer sera défini.

En complément, des études géotechniques et foncières, des sondages concessionnaires et amiantes, des levés topographiques, la mise en place de points de mesure pour suivre l'évolution des débits en fonctions de la météorologie, ainsi qu'un diagnostic faune flore seront réalisés afin de compléter et de conforter les propositions projetées.

Ce présent dossier comprend uniquement les demandes de subventions pour ces études préalables auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE.

Le montant total de l'étude est de 42 000 € HT en eaux usées relatif au budget assainissement, et de 75 000 € HT en eaux pluviales relatif au budget GÉMAPI.

Le délai d'exécution de cette phase est fixé à 8 mois, hors instruction du dossier loi sur l'eau d'environ 12 mois.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet d'aménagement rû du Fond des Aulnes situé sur le territoire des communes de MONTMORENCY, de PISCOP et de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT et la mise en place de bassin de rétentions,

**Vu** le projet de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées,

## FINANCES

### **4 - Demande de subventions – étude - auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE pour l'aménagement du rû du fond des aulnes sur les communes de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT et de MONTMORENCY - (opération n° 425)**

**Vu** 10ème programme de l'agence de l'eau de Seine-Normandie,

**Vu** le dispositif des aides du Département du VAL D'OISE,

**Vu** le dispositif des aides Régionales de la Région ÎLE-DE-FRANCE,

**Considérant** que ce projet revêt un objectif de protection du milieu naturel d'importance,

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1 - Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental du VAL D'OISE et de la Région ÎLE-DE-FRANCE en vue de l'aménagement du rû du Fond des Aulnes situé sur le territoire des communes de MONTMORENCY, de PISCOP et de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, afin de le naturaliser tout en stabilisant les berges et en limitant les pollutions principalement d'origine domestiques avec la mise en place de bassin de rétentions faisant également office de phyto-épuration, ainsi que le projet de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées,

**2 - Prend acte** que le montant total de l'étude est de 42 000 € HT en eaux usées relatif au budget assainissement, et de 75 000 € HT en eaux pluviales relatif au budget GÉMAPI,

**3 - Prend acte** que les crédits seront inscrits aux budgets Assainissement et GÉMAPI, lorsque les subventions seront notifiées,

**4 - Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 16 septembre 2016

Guy MESSENGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 20 septembre 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.